

Un aspect méconnu de la manufacture des toiles « Bretagnes » : le blanchissage

Parmi les spécificités de la manufacture des toiles « Bretagnes », il en est une qui a peu attiré l'attention des historiens, c'est le blanchissage. A la différence de ce qui se passait dans le Léon où celui-ci se faisait sur le fil, dans l'évêché de Saint-Brieuc, on opérait sur le produit fini, c'est-à-dire sur la toile (1).

S'en revenant du marché avec ses longs coupons de lin, le marchand les coupait en pièces de 5 aunes (2) et les regroupait pour en faire une balle de 500 aunes. Le blanchisseur apparaissait alors, et se chargeait des toiles qui lui étaient confiées. Tout son travail consistait à enlever au textile sa couleur écrue et à lui donner l'éclatante blancheur qui caractérisait les toiles de manufacture.

Ce fait avait d'ailleurs été observé par Arthur Young qui a circulé dans notre province à la fin du XVIII^e siècle (3) ; en effet, outre ses impuretés naturelles, le lin se devait de perdre, au cours du travail de blanchissage, celles acquises lors des différentes transformations de la fibre : rouissage, filature, tissage. Tout l'art du blanchisseur consistait donc à fournir un produit d'excellente qualité conforme aux goûts de la clientèle latino-américaine à laquelle il était destiné.

(1) Dans l'évêché de Saint-Brieuc, les fils ne recevaient que deux blanchissements réalisés par la fileuse avant d'être utilisés par le tisserand (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3020). Au contraire le Léon ne traitait que le fil (Excursion de Tiez Breiz le 18 mars 1984 à la buanderie « Kanndi » de Commana).

(2) L'aune valait 1,408 m en écreu et 1,355 en blanc (Arch. mun. Quintin, F 19).

(3) Arthur YOUNG, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789*, traduction Lesage, Paris, 1860, 2 vol.

I. Les blanchisseries

I. 1. *Un difficile dénombrement*

Le plus ancien dénombrement de blanchisseries que nous possédons a été réalisé en 1751 par Coisy, pour lors inspecteur des manufactures de Bretagne (4). Au travers de son analyse nous apprenons qu'à cette date, 117 blanchisseries exerçaient leur activité dans la manufacture des toiles « Bretagnes ». Il a recensé 12 établissements aux environs de Quintin, 60 à proximité d'Uzel et 45 près de Loudéac (5). Dans le premier tiers du XIX^e siècle, l'historien Habasque étudiant le même sujet n'a comptabilisé que 52 blanchisseries pour les mêmes zones (6). L'apparente distorsion entre ces deux études mérite une explication : outre la différence de plus de 80 ans qui les séparent, il faut aussi prendre en considération les modifications structurelles qui ont pu affecter la manufacture. 1830 et les années suivantes marquent l'irréversible déclin de l'activité toilière dans le centre Bretagne.

Nous aurions dû limiter notre recherche à ces deux sources, si nous n'avions eu, grâce aux archives notariales et privées, d'autres informations. Grâce à elles nous avons pu découvrir où, et par qui, les fameuses toiles « Bretagnes » ont été si bien blanchies.

Ce complément bien nécessaire à notre étude nous a permis de recenser 234 blanchisseries qui ont ainsi fonctionné entre 1730 et 1840. Ces nouvelles informations nous ont aussi permis de cartographier et donc de visualiser ce qui fut l'un des éléments essentiels de la manufacture.

En comparaison avec les études précédentes, il apparaît peu de différences quant aux localisations communales ; mais comme l'avait déjà noté Habasque, Le Quillio semble avoir été le principal centre du blanchissage. Pour preuve, entre les dates déjà citées, nous avons recensé 40 entreprises qui ont fonctionné dans cette commune. Toutefois, et dans un souci d'exactitude, nous ne prétendons pas en déduire que toutes les blanchisseries relevées dans nos sources annexes ont exercé leur activité entre 1735 et 1840 : certaines ont pu naître entre ces dates et d'autres disparaître.

(4) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1546.

(5) HABASQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc 1832-1836, t. III, p. 86-89.

(6) Archives notariales : Me Jehanno, Quintin ; Me Vessières, Uzel ; Mes Le Verre et Saint-Drenant, Uzel et Loudéac. Archives privées de la Ville-au-Veneur, Trévé, pour P. A. Moizan et Morice, deux marchands de la manufacture.

Pour illustrer notre propos nous utiliserons quelques exemples qui montrent la création ou la disparition des blanchisseries. En 1746, dans le contrat de location de sa métairie de la Ville Auray (Lanfains), J. Le Guyader, sieur de Kervegan, autorisait son fermier à bâtir une « blandierie » (7) dans les « Frots » (8). En 1730, le contrat de vente de la métairie des Côtes (Saint-Brandan) par M. Digaultray, sieur de Kerlouet, évoque la double activité de cette métairie : agriculture et blanchissage (9). Toutefois en 1771, le qualificatif « d'anciennement en blanchisserie » lui a été appliqué (10). La même évolution se vérifie pour la Belle Issue (Le Quillio). Avant la Révolution, Olivier du Couedic du Cosquer, son propriétaire, l'a régulièrement louée à des agriculteurs blanchisseurs ; toutefois en 1814 dans l'inventaire des biens de la communauté du Couédic, la Belle Issue porte la dénomination « ancienne blanchisserie » (11).

Doit-on conclure, au vu de ces quelques exemples qu'il est impossible de réaliser une approche statistique ? Oui, si l'on veut à tout prix fournir un instantané précis ; non, si l'on admet les différents paramètres qui découlent des informations fournies par Coisy et Habasque.

Nous entrons alors dans les spéculations réalisées par les principaux propriétaires : en période d'extension de la manufacture, la tentation a été grande de répondre aux besoins locaux ; au contraire, en période de récession, l'intérêt présenté par l'activité toilière n'étant plus déterminant, la conduite des propriétaires s'est modifiée et a privilégié l'activité agricole. A titre d'exemple, nous évoquerons le cas de la métairie blanchisserie de Carho (Saint-Brandan). En 1777, le propriétaire François-Barthélémy Le Coniac, sieur de la Pommerais, concédait une réduction de 25 livres par an à son nouveau fermier : celui-ci se déclarait en effet « non blanchisseur » (12). Toutefois, en 1784, le même Le Coniac dans un nouvel acte de location reprenait les termes habituels d'un contrat associant une blanchisserie à une métairie, sans oublier bien sûr de rétablir à son profit la location adéquate (13).

Outre les fluctuations liées à la conjoncture du marché de la toile, nous ne saurions négliger les changements de résidence des propriétaires.

(7) Terme local synonyme de blanchisserie.

(8) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1746.

(9) *Ibidem*, 1730.

(10) *Ibidem* pour Me Perrio, 1771.

(11) Archives de Me Vessières pour Me P. Le Marchand, 1814.

(12) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1777.

(13) *Ibidem* pour Me Thomas, 1784.

Originaire de Gausson, François-Isidore Corlay s'était installé à Saint-Brandan après son mariage avec Mathurine Guégo (14). Au décès de son épouse, peu d'années après cette alliance, il quittait Saint-Brandan pour Saint-Hervé. Homme de confiance de Le Deist de Botidoux, et marchand lui-même, nous le voyons en 1784 acheter 11 journaux de terre en landes afin d'installer une blanchisserie aux Grandes Aunays (15).

I. 2. *Origine des blanchisseries*

Essayant de trouver une explication au grand nombre de blanchisseries installées au Quillio, Habasque en concluait que les eaux de cette commune possédaient une vertu particulière (16). Cette hypothèse de travail méritait d'être reprise, mais surtout vérifiée. Pour cette raison une étude de la carte géologique couvrant la zone entre Quintin et Uzel s'imposait (17).

Géographiquement l'espace considéré se trouve dans la partie orientale du bassin de Châteaulin avec, dans sa moitié sud, des reliefs orientés E-W ou ENE-WSW. Ils correspondent à des anticlinaux constitués de schistes, de quartzites, voire de roches volcaniques, et ils dominent des dépressions elles aussi schisteuses mais d'âges plus anciens. C'est d'ailleurs l'une de ces lignes de crêtes qui sert de frontière communale entre Merléac et Le Quillio, et sur les flancs de laquelle nous avons trouvé le plus grand nombre de blanchisseries.

Toutefois, plus qu'à cette réminiscence du grand synclinorium médian armoricain, c'est au massif granitique de Quintin-Duault que la région doit ses très nombreuses eaux souterraines. Le batholite granitique de Quintin est plus ou moins arénisé et constitue, de fait, un réservoir important qui alimente les schistes paléozoïques situés à son contact. Les eaux infiltrées du massif se répandent par les fractures et les filons de quartz pour donner naissance, plus au sud, à de très nombreuses sources dont toutes n'ont pas été captées.

Dans ces conditions, depuis Lanfains jusqu'à Saint-Caradec, nous pouvons considérer que le même processus hydrologique se vérifie, favorisant l'existence de sources et, par voie de conséquence, de blanchisseries.

(14) *Ibidem* Me Carro, 1784.

(15) Archives de Me Vessières pour Me Raffray, 1784.

(16) HABASQUE, *op. cit.*, p. 88.

(17) Livret d'accompagnement de la carte géologique de Quintin (VIII, 17), B.R.G.M. Orléans, 1977.

Toutefois pour vérifier l'affirmation d'Habasque, la seule étude sur carte s'est avérée insuffisante, car elle élargissait l'aire de possibilité de création de blanchisseries sans pour autant dégager la spécificité du Quillio.

A la suite de cette première approche, il importait donc d'analyser les eaux des fontaines utilisées par les blanchisseurs (18). Nos prélèvements, malheureusement trop limités, ne portent que sur une vingtaine de cas situés à Saint-Brandan, Merléac, Le Quillio. De ces différentes analyses réalisées sur les sites, il ressort que l'eau y est particulièrement acide puisque les chiffres extrême de PH se situent entre 5,2 et 5,7. Mais, contrairement à l'avis formulé par Habasque, le déterminisme du Quillio n'est pas évident. Les eaux qui sortent de son sous-sol n'offrent pas de particularités susceptibles de les différencier de celles des deux autres communes étudiées.

Si l'hydrologie et ses caractéristiques ne nous sont pas apparues aussi déterminantes qu'on le croyait, c'est qu'un autre facteur tout aussi important explique la présence des blanchisseries : le rôle des marchands. C'est d'ailleurs à Saint-Brandan que nous avons trouvé la première mention d'un blanchisseur au début du XVI^e siècle (19). L'origine de blanchisseries aux environs d'Uzel et de Loudéac relève des mêmes causes. Ainsi entre 1781 et 1791 nous avons découvert que 23 marchands d'Uzel et 42 de Loudéac fréquentaient Saint-Malo pour y vendre leurs toiles ; mais aussi que Le Quillio abritait 30 marchands, Trévé 42 et enfin Saint-Caradec 52 (20).

Outre la présence importante de marchands dans toutes ces petites communes, deux éléments doivent également être pris en considération : l'accroissement notable de la production dans toute la partie sud de la manufacture à partir de 1750, et surtout les difficultés de circulation nées d'une quasi absence de voies de communication.

I. 3. *Les propriétaires des blanchisseries*

Le recours aux archives notariales en l'absence d'archives familiales ou publiques nous a permis de découvrir un certain nombre de proprié-

(18) Ces prélèvements réalisés sur les conseils de l'ingénieur hydrologue du département ont été faits avec un matériel aimablement prêté par la DASS 22.

(19) Monique LANGLOIS, *Étude historique, administrative et économique de la seigneurie de Quintin jusqu'en 1681*, thèse de l'École des Chartes, Paris, 1944, p. 275.

(20) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 6242 : nom des fabricants de toile qui ont déposé leurs marques à Saint-Malo, 1781, 1791.

taires de blanchisseries (21). Malheureusement les documents étudiés s'échelonnent sur près d'un siècle, limitant par là leur aspect statistique, car nous ne saurions négliger sur une aussi longue période les modifications qui ont pu affecter le patrimoine de certaines familles.

La première impression qui ressort des recensements réalisés, c'est la mainmise des marchands de toile sur les blanchisseries. Au Quillio, sur 28 établissements dont le nom du propriétaire nous est connu, 21 d'entre eux étaient entre les mains des Ollitraul, Ollitraul-Kermarec, Ollitraul-Dureste, Ollitraul-Kerivalan, Glais-Bizon, Du Couédic du Cosquer, Fraboulet, Colin Questenguy, Le Deist de Botidoux, toutes familles importantes et puissamment représentées dans le commerce des toiles (22).

Le même phénomène s'applique à Quintin. Ici, parmi les plus anciens propriétaires, nous relevons les Richard qui ont possédé jusqu'à 6 blanchisseries (2 à Lanfains, 1 au Foeil, 2 à Saint-Brandan, 1 à Saint-Donan). Mais les partages, les alliances nombreuses, voire les changements de résidence ont réduit l'importance de cette famille (23).

Nous avons, toujours à Quintin, découvert la montée en puissance des Garnier. Si les ancêtres étaient déjà solidement implantés à Allineuc, l'avocat François Garnier a fait souche à Quintin. Vers 1756, à son décès, outre ses biens urbains et ruraux il laissait à sa veuve la blanchisserie de Bel Orient (Le Foeil). Dans l'inventaire de la génération suivante, en plus de l'établissement déjà mentionné, il faut y ajouter ceux des Gaulois (Merléac) et du Bras d'Argent (Saint-Brandan) (24).

Toujours à la même période et à Quintin, les Losties, les Chassin, les Le Coniac semblent avoir été les bons gestionnaires de très anciennes lignées, qui de longue date avaient associé offices seigneuriaux et commerce de la toile (25).

Nous n'avons trouvé que de très rares mentions de membres de la noblesse, propriétaires de blanchisseries. Le duc de Lorges, principal

(21) Nous avons utilisé les fonds de Me Jehanno pour Quintin, de Me Vessières pour Uzel, et de Mes Le Verre et Saint-Drenant pour Uzel et Loudéac.

(22) Archives de Me Vessières, Uzel, pour : Me P. Le Marchand, 1779 à 1790 ; Me Jes Le Marchand, 1809 à 1820 ; Me Cde Hervé, 1826 à 1842.

(23) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1760 à 1767 et Me de Pallière, 1761 à 1781.

(24) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1765 (François Garnier père) et pour Me Perrio, 1807 (François Garnier fils).

(25) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1732, 1745, 1776, 1781 (pour les Losties) et Me de Pallière, 1775 (pour les Losties également), pour Me Perrio, 1780 (pour les Le Coniac), et 1785 (pour les Chassin).

seigneur foncier du duché de Quintin, se trouve mentionné au XVII^e siècle pour la seule métairie blanchisserie des Côtes, en Saint-Brandan (26). Au début du XVIII^e siècle, celle-ci était d'ailleurs aux mains des Digault (27). Le président de Robien, autre figure locale, louait en 1763 le lieu de la Côte (Lanfains), mais nous ne sommes pas complètement sûrs qu'il ait été aussi propriétaire de la blanchisserie du Petit Robien (28).

Les possessions des Kerlogoden nous semblent provenir d'alliances avec les Richard. Quant aux Robichon qui louaient le Pré ès Bœufs (Lanfains), leur rayonnement ne dépassait guère l'aire de la paroisse. En ce qui concerne Drouet de la Noë-Seiche, Boschât d'Uzel ou Le Déist de Botidoux, leur noblesse était encore trop récente pour avoir occulté leur ancien état de marchand.

Ce constat mérite une explication : la montée en puissance de la manufacture s'est opérée dans la seconde moitié du XVII^e siècle, à une période trop tardive pour avoir été fortement influencée par la structure féodale. Si l'influence de la noblesse n'a pas été déterminante dans la construction des blanchisseries, sa domination sur le sol par l'intermédiaire du domaine congéable lui a permis de bénéficier d'une évolution en cours.

Pour illustrer notre propos, nous choisirons quelques exemples pris au Quillio (29). Il s'agit d'aveux rendus à Hyppolite Loz de Beauours, propriétaire des seigneuries de Bonamour et du Pavillon. Dans le premier de ces actes, François Fraboulet, sieur de La Plesse, reconnaît être son vassal pour les blanchisseries de Parc d'Abas et du Pré Huidoux. Dans le second aveu, les possessions de sieur Yves Fraboulet, à Leffaut, lui donnent, par autorisation seigneuriale, droit « à la fontaine et doués (30) dudit village ». En 1781, le même seigneur autorise Louis Garin à « faire et construire à neuf un doué pour laver et blanchir la toile dans la pièce de terre nommée La Mare, faisant partie de sa terre à domaine congéable ». L'agrément a été obtenu moyennant 75 livres, mais le contrat reconnaît toutefois que, si Garin ne trouve pas d'eau, il serait dispensé de payer.

Avec ce dernier acte, nous trouvons mention d'un propriétaire dont le seul état se limitait à être blanchisseur et le cas est assez rare pour être signalé. Au long des liasses notariales, nous n'avons relevé que 4 exem-

(26) Archives privées de M. le comte de Bagneux, château de Quintin.

(27) Archives de Me Jehanno pour Me Chandemerle, 1730.

(28) *Ibidem* pour Me Hervé, 1763.

(29) Archives de Me Vessières pour Me Raffray, 1776, 1781, 1789.

(30) Terme local synonyme de lavoir.

ples identiques : 2 au Quillio, 1 à Saint-Caradec, 1 à Quintin (31). Il serait imprudent de tirer une conclusion hâtive, mais il nous semble qu'à l'exemple des paysans, les blanchisseurs n'ont longtemps été que des fermiers. Les modifications de propriétés observables au XIX^e siècle relèvent plus d'un désintéret pour une activité en déclin que d'une véritable prise de possession organisée par les blanchisseurs (32).

II. Les blanchisseries, unités de production

II. 1. Description des blanchisseries

Décrire une blanchisserie c'est d'abord faire état des différentes formes qu'elle pouvait présenter. On trouvait la blanchisserie-métairie, la blanchisserie seule et enfin la blanchisserie utilisant le ou les « doués communs » à un hameau.

Dans les pages précédentes nous avons déjà évoqué la construction d'une blanchisserie à la métairie de la Ville Auray (Lanfains). C'est le type même d'une activité artisanale qui est venue se greffer sur l'activité rurale préexistante. Cette association procurait au propriétaire des lieux un accroissement de revenu que les actes de location font apparaître : en 1787, 450 livres pour le Bois Hamon (Lanfains), 400 livres pour Bel Orient et Kerivalan (Le Quillio) (33).

Toutefois le plus grand nombre de blanchisseries est à ranger dans la catégorie des « borderies » comme les désignent les textes du XVIII^e siècle. Alors qu'une métairie blanchisserie pouvait, dans certains cas, dépasser la dizaine d'hectares, la blanchisserie la plus courante disposait de moins de trois hectares comme à la Crolais (Lanfains), au Cosquer (Le Quillio) ou aux Sarrazins (Le Foeil) (34).

Les descriptifs fournis par les textes notariés sont similaires ; aussi choisirons-nous celui de la Baillée (Merléac) pour nous faire une idée de ce qu'était une blanchisserie.

Celle-ci se composait d'une maison et d'une étable sous couverture de paille, auxquelles était adjoint un étendoir (35) où se trouvaient deux

(31) Archives de Me Vessières pour Me Fraboulet, 1755 ; Me Raffray, 1781 ; Me Duault, 1787.

(32) Archives de Me Vessières pour Me Le Marchand, fils, de 1809 à 1820.

(33) Archives de Me Jehanno pour Me Perrio, 1787. Archives de Me Vessières pour Me Le Marchand, 1787 et pour Me Raffray, 1787.

(34) Archives de Me Jehanno pour Me Rouxel, 1760. Archives de Me Vessières pour Mes Le Marchand, 1779, 1810, 1811. Arch. dép. Côtes-d'Armor. Fonds Huerre, 795.

(35) Terme local pour désigner le lieu où l'on étendait les toiles.

doués et une fontaine. Les locataires avaient aussi le droit d'utiliser la pièce de la Baillée pour y sécher deux balles de toile. Quant aux terres à usage purement agricole, elles se limitaient à un pré et à 48 ares de labours (36).

La location annuelle d'une telle blanchisserie s'élevait à 135 livres, à la fin du XVIII^e siècle, puis à 135 francs au début du XIX^e siècle.

Comme il existait des paysans sans terre, il y avait aussi des blanchisseurs sans outil de travail, mais nous n'avons observé ce fait qu'au Quillio. Dans les hameaux du Bois de Saint-Morice et de Leffaut vivaient de misérables blanchisseurs, ne disposant pas de leurs propres lavoirs. Ils travaillaient, à tour de rôle, dans les « doués communs » qui avaient été construits après autorisation seigneuriale (37). Afin d'accroître leurs revenus, certains propriétaires, comme ceux de la Perrière ou du Parc d'Abas (Le Quillio), avaient installé sur une même blanchisserie deux couples de blanchisseurs, leur donnant alternativement le droit d'utiliser les lavoirs (38).

Le manque d'eau qui se faisait sentir à certaines périodes de l'année pouvait nuire à l'activité des artisans. Dans le contrat passé, en 1775, entre Olivier Glais, sieur de Bizoin, et Mathurin Roulé, le locataire prenait bien possession du « doué » du Bergo, mais le propriétaire l'autorisait à utiliser (en cas de sécheresse) ses autres lavoirs situés à Kerivalan (39).

De cette première description des blanchisseries, deux éléments caractérisent l'entreprise : des doués alimentés par une fontaine et des étendoirs. Cette prise d'eau à partir d'une source captée répondait à la législation provinciale d'alors. Bien qu'Hévin ne parle pas directement des blanchisseries, nous pourrions appliquer à celles-ci ce qu'il dit des « rotouers » (40) : il était interdit de les installer sur une eau courante et, si toutefois une dérivation existait, les eaux ayant servi au rouissage ne pouvaient reprendre leur cours naturel (41).

Dans la manufacture des « toiles Bretagne » tous les lavoirs que nous avons découverts étaient alimentés par des fontaines et l'évacuation

(36) Archives de Me Vessières pour Me Le Marchand, 1810.

(37) « La preneuse aura droit aux doués de Leffo comme à l'ordinaire », archives de Me Vessières pour Le Marchand, 1814.

(38) Archives de Me Vessières pour Me Morel, 1773 et pour Me Le Marchand, 1786.

(39) *Ibidem* pour Me Raffray, 1775.

(40) Trous d'eau où le lin était mis à macérer.

(41) P. HEVIN, *Coutumes générales du païs et duché de Bretagne*, t. II, p. 604, 695, 697, Rennes, 1746.

des eaux de rinçage se faisait directement sur le champ ou sur le pré voisin.

La nature du sous-sol, déjà évoquée pour tenter de comprendre l'importance et la qualité des eaux, a aussi déterminé le matériau utilisé pour bâtir fontaines et doués. Aux abords de Quintin et de son massif granitique, les lavoirs, vastes cuves de quatre mètres sur trois au fond pavé, sont constitués de gros blocs arénisés (42).

Entre Loudéac et Uzel, les bâtisseurs ont utilisé de longues dalles de schistes ardoisiers : « les palisses ». Les dimensions des « doués » sont équivalentes à celles observées près de Quintin, quoique susceptibles de connaître de grandes variations. Plutôt que d'établir un fastidieux catalogue de ces lavoirs, nous utiliserons le descriptif de la blanchisserie des Rotouers (Uzel) :

« Au pignon du couchant de l'écurie est un doué séparé en deux par quatre pierres froides sur leur côté. Les deux doués (sont) garnis en dehors de pierres plates de palisses. En dehors desdits doués sont onze lavouers (sic) soutenus de pierres froides en forme de pilliers. Les doués sont forcés et pavés de grandes et petites pierres plates se touchant... »

Autour de la fontaine vers les doués (est) un pavé de pierres froides (et) tout autour des dits doués est un pavé bien rangé de différentes pierres plates, auquel il ne manque rien... »

La fontaine avec sa murette des deux côtés au joignant de l'entrée desdits doués... (est) pavée en dedans avec son chapeau de pierres froides » (43).

Comme pour les blanchisseries de la région de Quintin, on relève généralement deux lavoirs dans les entreprises entre Uzel et Loudéac ; toutefois au Quillio, Toulhouet présentait une originalité avec quatre « doués » en belles « palisses ».

Outre les doués, les blanchisseurs disposaient d'étendoirs ou éten-doués. Ces espaces entre 0,50 et 0,75 ares étaient destinés au séchage des toiles. Mais les effets du remembrement les ont rayés du paysage agricole local. Seuls certains toponymes permettent, tout au plus, de les localiser.

II. 2. *Le blanchissage des toiles*

Plus personne aujourd'hui dans l'ancienne manufacture ne connaît les mécanismes qui présidaient au blanchissage des toiles. Toutefois, à la

(42) Exceptionnellement nous avons trouvé trois cuves : Les Sarrazines (Le Foeil), Carho (Saint-Brandan) ; mais la blanchisserie la plus courante ne disposait que de deux doués contigus.

(43) Archives de Mes Le Verre et Saint-Drenant pour Me Le Clerc, 1783.

fin du XVIII^e siècle, deux marchands pontiviens, Viollart et Goué, ont transmis à l'intendant de Bretagne un résumé explicatif de cette activité (44).

Dès réception des toiles, le blanchisseur les mettait à tremper dans de grandes cuves. Elles restaient à macérer pendant trois, voire quatre semaines dans un mélange d'eau et de farine de seigle ou de blé noir. Cette première opération était appelée « la trempe ». En moins de huit jours, il se produisait une fermentation accompagnée d'une « odeur difficile à soutenir ». Des différentes phases de l'activité du blanchissage, « la trempe » était la plus délicate car tout manque d'attention de l'ouvrier conduisait à la perte irrémédiable de la toile (45).

Au terme de la trempe, on procédait à un lavage dans les doués. La toile lavée à différentes reprises était ensuite battue avec des battoirs de buis, enfin elle était placée sur l'étendoir. Cette opération se renouvelait généralement pendant deux ou trois jours.

On procédait ensuite au lessivage. Les toiles séchées étaient empilées dans les cuves déjà utilisées pour la trempe et au sommet du tas on plaçait un sac rempli de cendre de bois : la « charrée ». Pendant ce temps, dans une chaudière voisine, on portait à ébullition de l'eau de chaux (46). Cette dernière, déversée sur le sac de cendre, se chargeait alors de potasse et favorisait le lessivage. Comme au bas du cuveau existait une bonde, on pouvait renouveler l'opération plusieurs fois. C'était en quelque sorte le même principe que celui du « champignon », dans les anciennes lessiveuses.

Dès le lendemain du lessivage, les toiles étaient rapportées au lavoir où un nouveau lavage leur était donné. Cette phase pouvait durer trois à quatre jours. Elle était suivie d'autres lessivages, et d'autres lavages.

La période de préparation des toiles pouvait s'allonger ou se raccourcir en fonction des saisons. Les lessivages étaient ainsi portés à 12 en hiver et à 8 en été. Les contemporains ont également observé qu'un cuveau contenait environ 220 pièces de toiles larges ou 300 pièces étroites, et qu'à chaque lessive 4 boisseaux de cendre étaient nécessaires (47).

(44) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1532 et C 3929, rapport de Coisy.

(45) Les archives notariales se sont fait l'écho de ces erreurs dans le travail du blanchisseur.

(46) Le calcaire coquillager pulvérisé provenait de la baie de Saint-Brieuc. Ceci était interdit par les inspecteurs de la manufacture mais leur avis n'a pas été suivi d'effet. Arch. dép. Côtes-d'Armor, B 3737, manufacture des toiles d'Uzel, 1743-1756 ; B 3738, registre de la juridiction, 1743-1746.

(47) Tout un petit commerce de cendre existait. Les blanchisseurs de Saint-Caradec allaient s'approvisionner à Pontivy, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 P 376.

Lorsqu'au terme de toutes ces manipulations, la toile avait enfin acquis la blancheur tant recherchée par les acheteurs, on procédait alors à l'empois. Chaque pièce était plongée dans de grands bassins de cuivre contenant un mélange composé d'amidon et de bleu ou d'azur, puis une dernière fois elle était séchée. Selon Coisy, les toiles n'étaient jamais exposées au serein, et elles étaient rentrées tous les soirs car, disait-il, cette période du jour était pernicieuse à la beauté de l'objet traité. Nous verrons ultérieurement que cet avis ne peut être généralisé, du moins pour Le Quillio.

L'évocation des différentes manipulations nécessaires au blanchissage des toiles prouve que cette activité requérait un personnel nombreux. Malheureusement, les quelques registres de capitation qui existent encore ne nous renseignent qu'imparfaitement sur le personnel utilisé dans chaque blanchisserie (48). Mais les dénombremens révolutionnaires ayant disparu dans la tourmente, nous avons dû nous limiter au recensement de 1836 (49). Toutefois comme les techniques de blanchissage n'ont pas évolué au XIX^e siècle, ce que nous avons retrouvé doit être proche de ce qui existait un demi-siècle auparavant. Des communes étudiées, l'exemple du Quillio demeure le plus probant et nous avons transcrit les informations recueillies sous forme de tableau. Dans cette commune, sur 37 familles de blanchisseurs, 20 foyers abritaient plus de 8 personnes. Nous doutons un peu du qualificatif de « ménagère » appliqué à certaines femmes, et il faudrait être bien ignorant des relations familiales dans le travail pour imaginer que seules 8 épouses daignaient participer au blanchissage. En ce qui concerne les enfants, le bas-âge était une limite à l'activité, mais comme pour le jeune tisserand, 12 ans faisaient du fils du blanchisseur un compagnon. Le cas des jeunes filles est un peu plus complexe, car bon nombre d'entre elles portent les seuls qualificatifs de ménagères ou filandières. Toutefois à l'exemple de leurs mères et compte tenu de leur âge, bon nombre d'entre elles devaient participer, comme chez les paysans, à l'activité familiale. Près de la moitié des blanchisseurs avaient des ouvriers, ce qui accroissait d'autant la rapidité dans l'exécution des commandes. Nous ne saurions négliger les exemples où dans une famille, un seul individu s'adonnait au blanchissage. Nous proposerons donc une hypothèse qui ne s'applique pas nécessairement à tous les 14 blanchisseurs ainsi recensés mais du moins à un certain nombre d'entre-eux. Le recensement a donné un numéro d'ordre à chaque foyer, et quand deux foyers de blanchisseurs se suivent

(48) Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 G 705, capitation du Quillio, 1707-1780 avec de nombreux manques.

(49) Arch. dép. Côtes-d'Armor, Lanfains, 6 M 212, 3 blanchisseurs; Merléac, 6 M 300, 9 blanchisseurs; Le Quillio, 6 M 586, 37 blanchisseurs; Saint-Brandan, 6 M 611, 8 blanchisseurs.

comme ceux de René et de Charles Le Goff, ou d'Olivier et de René Carrée, on peut imaginer qu'il s'agissait de proches parents œuvrant de concert. Quant aux autres ouvriers, nous pensons que le chiffre de trois personnes pour un foyer minimum de blanchisseur devait désigner aussi ceux qui y travaillaient.

L'existence d'archives chez les descendants de certains marchands de la manufacture nous a permis de mieux connaître le temps d'immobilisation des toiles. P. A. Moizan, de la Ville au Veneur (Trévé), a ainsi tenu de 1772 à 1793 un compte exact de ses 1640 balles de toiles « envoyées au blanc » (50). L'essentiel de ces expéditions se faisait en fin d'année afin de les récupérer avant le départ des frégates malouines de mai à août. Ainsi 817 balles ont été livrées entre novembre et mars, soit près de la moitié des envois au blanc. La durée du blanchissage variait bien sûr avec la qualité du produit à traiter, mais cela représentait, pour la plus grande majorité des toiles, une immobilisation d'environ quatre mois. Le tableau que nous avons réalisé rejoint les analyses de Coisy en 1751 et de Violard en 1780 (51) : 2 mois étaient nécessaires pour les toiles les plus fines à la belle saison, et 3 ou 4 mois pour les inférieures et communes. Ces auteurs reconnaissent toutefois que, pour les dernières catégories, il fallait plus de travail donc plus de temps et aussi que les aléas climatiques modifiaient l'ensemble.

L'immobilisation d'un capital important a conduit les marchands à mettre en concurrence les différents blanchisseurs qui pouvaient travailler dans les environs. P. A. Moizan a ainsi fait appel à des artisans de Saint-Caradec, Trévé, Le Quillio et Hémonstoir. A l'intérieur d'une même paroisse, il établissait aussi entre les blanchisseurs une véritable compétition, fournissant à chacun d'eux les toiles de qualités différentes : pure précaution, dira-t-on, pour un marchand avisé. Toutefois Jean Carré, du Quillio, semble avoir eu ses faveurs puisque, de 1785 à 1792, il a reçu 207 balles de toiles, soit près de 14 km de tissus à traiter.

Les registres de Moizan nous permettent aussi de saisir l'évolution des prix du blanchissage et de son complément, l'empois, mais tous deux ont souvent évolué de concert. Schématiquement, trois phases se dessinent : jusqu'en 1775 la production de toile n'a cessé de croître et en conséquence les blanchisseurs ont une demande soutenue. Ils ont exigé alors environ 48 livres pour blanchir une balle de toile. De 1776 à 1784 la manufacture a connu une phase dépressive, celle-ci s'est accompagnée d'une réduction des exigences des blanchisseurs de près de 25 %. Entre

(50) Archives privées, La Ville au Veneur (Trévé), livres d'envoi au blanc de P. A. Moizan pour 1772 à 1793 et de J.-M. Morice pour 1776 à 1796.

(51) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1532.

1785 et 1793, on retrouve une certaine stabilité et les modifications intervenues ont seulement dépendu du prix de l'empois.

La longue attente des toiles au blanc a conduit certains marchands comme Violard et Goué, à imaginer ou à rechercher des techniques plus rapides. En 1789, sous le contrôle du subdélégué de Pontivy, ils parvenaient à blanchir une pièce de 5 aunes en 12 jours. S'inspirant d'une technique mise au point par la chambre de commerce de Lille mais aussi des travaux de Berthollet, ils voulaient étendre à toute la manufacture les résultats de leurs recherches. Mais l'époque s'y prêtait peu et aucune amélioration ne sera finalement introduite dans le blanchissage des toiles de la manufacture Bretagne (52).

II. 3. *Le monde des blanchisseurs*

Les sources notariales et plus particulièrement les inventaires après décès nous fournissent un aperçu de la richesse des blanchisseurs. La diversité des situations transparait nettement à la lecture du tableau que nous avons dressé. Au Bolu (Le Quillio), à la Fontaine (Merléac), à la Crolais (Lanfains), nous sommes en présence de marginaux dont la situation s'apparente à celle des tisserands urbains ou à celle des ménagers ruraux. Une seconde strate permet de découvrir une catégorie un peu plus aisée, utilisant un peu plus de terre et possédant quelques animaux. Quant au sommet de la pyramide, il est occupé par les locataires de métairies, capables de moduler leur activité en fonction des fluctuations économiques affectant la manufacture. Nous émettrons toutefois une réserve : l'essentiel de nos sources se situe entre 1804 et 1840 et limite toute généralisation à notre propos.

Le registre de capitation du Quillio pour 1780 nous permet pourtant d'affiner les contours du monde des blanchisseurs (53). Nous avons ainsi recensé 34 blanchisseurs ; 11 payaient moins de 2 livres, 11 se situaient entre 2 et 4 livres, 6 se hissaient entre 4 et 6 livres et seuls 6 blanchisseurs étaient imposés entre 6 et 8 livres. En comparaison avec les marchands de la même paroisse, le plus fortement imposé des blanchisseurs atteignait péniblement le même niveau que le plus faiblement imposé des marchands. Depuis plus d'un siècle que le blanchissage faisait vivre des centaines de familles, cette activité ne leur avait pas permis de quitter un état proche de la pauvreté.

Au XVIII^e siècle, à l'exemple d'autres métiers, on était souvent blanchisseur de père en fils. Nous avons pu reconstituer quatre généalo-

(52) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1532.

(53) Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 C 705.

gies entre 1779 et 1817 : trois d'entre elles intéressent Le Quillio, la quatrième, Merléac. Ces exemples font apparaître une constante de la profession et celle-ci se retrouve sur une, deux, voire trois générations, comme chez les Le Teno. L'endogamie est tout aussi évidente, fils et filles de blanchisseurs se mariaient entre eux. René Le Corre, fils du blanchisseur de Belle Fontaine (Merléac), était aussi du côté maternel petit-fils de Jérôme Garin, blanchisseur de Leffaut (Le Quillio). Par son mariage avec Suzanne Roullé, il est devenu le gendre du blanchisseur de Kerrivalan (Le Quillio). Les quelques contrats de mariages que nous avons pu retrouver vérifient pour l'essentiel ce qui transparaissait des inventaires après décès. Il nous faut aussi signaler que l'addition des deux dots représente, dans la plupart des cas, une somme équivalente à celle que donnent les inventaires, à la fin d'une vie de labeur. Ceci confirme ce que nous avons découvert grâce aux registres de capitation.

Il importe aussi de comprendre ce qui a empêché de nombreux blanchisseurs de participer à l'enrichissement qui a pu toucher certains secteurs de l'activité toilière. En 1777, l'inspecteur des manufactures écrivait : « *les marchands... (disent) mon blanchisseur est mon fermier, mon vassal, c'est de moi qu'il reçoit le prix, j'ai le droit de me plaindre au juge, si la toile est en mauvais état* » (54). De ce bref avis ressort nettement tout ce qui pouvait créer la dépendance financière et psychologique du blanchisseur face au marchand de toile. Pour preuve, dès qu'un ouvrier ne pouvait plus payer son fermage, le propriétaire l'expulsait des lieux, dans les plus brefs délais et, parfois même, vendait ses meubles (55).

L'essentiel des contestations qui ont pu surgir entre blanchisseurs et marchands apparaissait au moment où les seconds reprenaient possession de leurs balles de toile (56). Les documents notariés qui évoquent ces faits parlent de « *toiles rognées, coupées, perdues, pourries, percées, gâtées, défectueuses, mal blanchies* » (57). Autant d'adjectifs qui expliquent sinon justifient l'amende jointe au délit. En 1774, Marc Gillard du Petit Carho (Saint-Brandan), ayant perdu 33 pièces sur les 647 qui lui avaient été confiées par le sieur Le Deist de Botidoux, était condamné à payer 346 livres 10 sous. Ce chiffre calculé sur la valeur des toiles représentait deux fois la location annuelle de son entreprise ou la somme qu'un blanchisseur aurait demandé à un marchand pour lui traiter 8 à 9

(54) Arch. nat., F¹² 658 B.

(55) Jacques Penault expulsé de La Noé Renan (Le Foëil), Me Jehanno pour Me Perrio, 1778.

(56) Archives de Me Jehanno pour Me Thomas, 1773, Me Perrio, 1774, 1786, 1790. Me Le Coguiec, 1778.

(57) Archives de Mes Le Verre et Saint-Drenant pour Me Le Normand, 1774, Me Ruellan, 1774, Me Lansard, 1785.

balles de toile écrue. Parfois même, on exigeait de l'ouvrier qu'il achète la balle qu'il avait mal traitée. C'était le plus sûr moyen de le ruiner.

Les hasards de la recherche nous ont permis de découvrir un long plaidoyer de René Garin, blanchisseur à la Perrière (Le Quillio). Ce document de 1784, adressé au procureur général du parlement de Bretagne, nous permet de mieux comprendre ce que vivaient les blanchisseurs (58) :

« Chaque année il est exposé au blanc nuit et jour sous la garde du public dans le canton où s'étend la manufacture dite de Bretagne pour plus de 12 millions de toiles... Depuis quelques années il s'est formé des troupes de voleurs qui font des vols et des ravages les plus considérables dans le canton... Ils réduisent souvent les blanchisseurs à la mendicité. (Ces derniers) sont tenus de répondre des toiles volées aux marchands... (lesquels) profitent souvent de leurs malheurs pour leur faire payer un tiers ou le double de la valeur des toiles. On pourrait citer plus de 100 familles de blanchisseurs ainsi ruinées depuis les cinq années dernières ». A l'appui de sa démonstration, Garin se nomme parmi les spoliés ainsi que 17 de ses confrères du Quillio et de Merléac. A y regarder de plus près le fait semble avoir été sérieux puisque tous les vols évoqués ont été commis entre mars et novembre 1783. Le blanchisseur n'a pas limité son jugement à un constat, il a aussi tenté de rechercher les causes d'une telle situation. Après avoir reconnu tout d'abord que la nuit était propice à ce genre de chapardage, il s'est aussi intéressé aux voleurs et dit d'eux *« (ils) tiennent à presque toutes les familles »*. De cette phrase, deux conclusions s'imposent : la première fait apparaître l'extrême pauvreté des habitants de la région, la seconde prend en considération la solidarité familiale qui existait alors dans la société bretonne entre les membres d'une même phratrie (59). Afin de donner plus de poids à sa demande, Garin conclut que la multiplicité des juridictions inférieures nuit aux enquêtes et il souhaite que la manufacture soit placée sous le contrôle direct de la sénéchaussée de Ploërmel. Nous ne connaissons pas le résultat de cette requête, mais elle demeurera sans effet sur le fonctionnement de la manufacture.

Conclusion

Directement associée à la commercialisation des toiles de lin fabriquées dans l'actuel département des Côtes-d'Armor, l'activité du blan-

(58) Archives de Me Vessières pour Me Colin, 1784.

(59) Sur le même aspect de la survivance du clan en Bretagne au XVIII^e siècle, cf. J. MARTIN, « L'affaire Mairesse », *Mem. Soc. Ent. C. du N.*, t. CXVII, 1989.

chissage a vécu toutes les fluctuations qui ont affecté le marché, y compris sa disparition.

La dépendance des blanchisseurs à l'égard des marchands locaux — location des établissements, approvisionnement en toiles — ne leur a pas permis de réaliser des bénéfices susceptibles de modifier leur situation sociale. Quant aux méthodes employées pour blanchir les toiles, elles sont toujours demeurées archaïques. Enfin la fréquente association du blanchissage et de l'activité agricole n'a jamais été très différente de ce qu'ont pu connaître les paysans-tisserands de la région. Les difficiles conditions que connaîtront les uns et les autres, au XIX^e siècle, les conduiront sur le chemin de l'exil.

Le souvenir de cette activité avait complètement disparu de la mémoire collective, mais nous sommes heureux de savoir, qu'à la suite de nos recherches, le canton d'Uzel s'est proposé de remettre en état un certain nombre de « doués ».

Jean MARTN

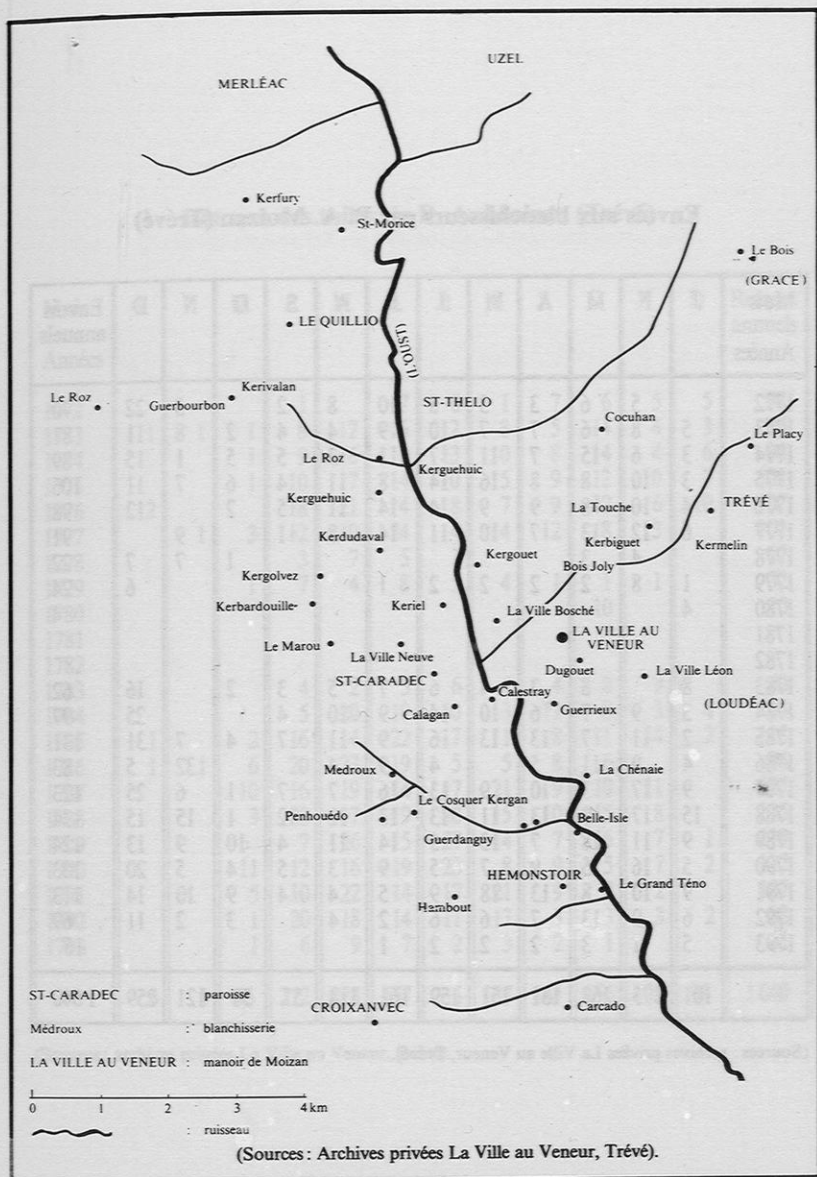
RÉSUMÉ

La production des toiles « Bretagnes » a occupé, jusqu'à son agonie, durant le premier tiers du XIX^e siècle, une place importante dans l'économie des Côtes d'Armor. Cette activité régie par les règlements de 1676, 1738, 1780 remis en vigueur sous le Premier Empire n'a connu aucune possibilité d'amélioration. Et, le blanchissage des toiles qui constituait l'une des phases essentielles avant la commercialisation prouve, à l'évidence, que la Manufacture portait déjà en germe les causes de sa disparition.

Les blanchisseurs du Quillio en 1836

Nom du blanchisseur	Membres du foyer	Parents blanchisseurs	Enfants blanchisseurs	Ouvriers blanchisseurs	Total
BATARD François	11	1	3	5	9
BERTHO Pierre	16	1	1	7	9
BRICHORY François	3	1			1
CADORET René	4	1			1
CAILLIBOTTE René	9	1	2		3
CARRÉE Jean-François	3	1			1
CARRÉE Mathurin	12	2		6	8
CARRÉE Olivier	4	1			1
CARRÉE René	5	1			1
CARTIER Marc	5	1			1
CHATEAU Mathurin	5	2			2
HUDO René	4	1			1
LE BOUDEC Alexis	8	2	2		4
LE BOUDEC François	13	1	2	4	7
LE BOUDEC Jean-Marie	8	1	1		2
LE BOUDEC Marc	5	2			2
LE BOUDEC Pierre	15	1	3	2	6
LE COUEDIC Mathurin	9	2	2		4
Vve LE FLAHEC	12	1	4	4	9
LE GOFF Charles	3	1			1
LE GOFF René	4	1			1
LE MAGUET René	11	2		3	5
LE MEUR Mathurin	14	1	1	2	4
Vve LE POTTIER	12	1	1	3	5
LE POTTIER Jacques	9	1		1	2
LE POTTIER Jacques	4	2			2
LE POTTIER Olivier	11	1	3	1	5
LE TARGAT Mathurin	5	1			1
LE TENO Julien	9	1	6	1	8
Vve NEVO	11			2	2
NEVO Jean	5	1			1
QUERO Joseph	4	1			1
RAULT Jean-Marie	12	2	4	3	9
RIO Vincent	3	1			1
ROULLE François	5	1			1
ROULLE Louis	11	1	1		2
ROULLE Mathurin	10	1		1	2

(Sources Arch. dép. Côtes-d'Armor, 6 M 586).



Localisation des blanchisseurs utilisés
 par P. A. Moizan
 de 1772 à 1793

Envois aux blanchisseurs par P. A. Moizan (Trévé)

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Envois annuels
Années													
1772		5	6	3	3	8	10	8	2		3	22	70
1773	5	8	6	7	7	10	9	4	4	2	8	11	81
1774	3	6	15	7	11	7	11	3	5	5	1	15	89
1775	3	10	8	8	16	14	8	11	4	6	7	11	106
1776	4	10	8	9	9	14	14	11	5	2		12	98
1777	6	12	13	7	10	11	14	8	1		9		91
1778		4	3							1	7	7	22
1779	1	8	2	2	2	2	1					6	24
1780	4												4
1781													
1782													
1783	8		8	3	4	6	7	5	3	2		16	62
1784	3	9	7	6	10	14	9	10	4			25	97
1785	2	11	7	13	13	16	9	11	7	4	7	31	131
1786	4	9	11	5	4	9	4				32	5	83
1787	9	17	3	10	9	13	16	7	7	1	6	25	123
1788	15	17	9	13	11	13	13	10	2	1	15	15	134
1789	9	11	18	7	13	5	14	11	4	10	9	13	124
1790	5	16	15	9	7	5	9	3	5	4	5	20	103
1791	9	10	8	13	18	9	5	4	4	9	10	14	113
1792	6	9	13	7	6	6	2	4		3	2	11	69
1793	5	1	3	2	2	2	1						16
	101	173	163	131	151	159	161	114	57	50	121	259	1 640

(Sources : archives privées La Ville au Veneur, Trévé).

Retours des toiles de P. A. Moizan (Trévé)

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Retours annuels
Années													
1772				1		7	6	1	7	6	5	5	38
1773	1	1	1	8	12	16	12	8	5	14	4	3	85
1774			1	9	16	13	13	10	8	14	4	6	94
1775			1	10	17	14	10	15	9	12	10	3	101
1776	2			18	21	14	8	7	9	12	6	10	107
1777		1	3	12	10	24	4	14	12	8	13		101
1778				3	7	5	2						17
1779			1	7	4	8	5	4	1	1	1		32
1780										10			10
1781													
1782													
1783				4	2	3	6	4	4	8	9		40
1784				5	20	10	10	13	11	8	3	4	84
1785	1		2	16	14	22	17	11	8	11	14	2	118
1786	1	1	6	20	23	19	5	5	8	6			94
1787			10	16	19	14	17	21	9	10	11		127
1788			3	28	17	19	20	15	10	15	8		135
1789				7	26	15	27	14	7	15	7	1	119
1790			11	12	16	19	23	8	9	5	7	2	112
1791			5	10	22	14	17	21	9	7	2		107
1792			1	20	18	14	11	13	3	3	3	2	88
1793			1	6	9	7	2	3	2	1			31
	5	3	46	212	273	257	215	187	141	156	107	38	1640

(Sources : archives privées La Ville au Veneur, Trévé).

Comparaison des durées de blanchissage

1°) Blanchisseurs utilisés par P. A. Moizan

Année 1785 et 1788 tous blanchisseurs confondus		Activités de J. Carré du Quillio de 1785 à 1792		
39 balles	14,7%	1 mois	5 balles	2,4%
83 balles	31,3%	2 mois	44 balles	21,2%
65 balles	24,5%	3 mois	39 balles	18,8%
55 balles	20,7%	4 mois	49 balles	23,7%
14 balles	} 8,8%	5 mois	33 balles	16%
4 balles		6 mois	20 balles	} 17,9%
3 balles		7 mois	14 balles	
2 balles		8 mois	3 balles	
		9 mois		
265 balles		207 balles		

2°) Blanchisseurs utilisés par J. M. Morice de 1776 à 1796

2 mois	2 balles	6,6%
3 mois	7 balles	23,4%
4 mois	10 balles	33,4%
5 mois	5 balles	16,6%
6 mois	3 balles	} 20%
7 mois	1 balle	
8 mois	2 balles	

(Sources : archives privées La Ville Veneur, Trévé).

Durée du blanchissage en fonction du mois d'envoi

1785

1788

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Nbre de mois mois d'envoi	1	2	3	4	5	6	7	8	9
				2					Janvier			4	7	4				
		3	8						Février			4	11	2				
		4	2	1					Mars		1	4	4					
	4	8	1						Avril			9	4					
	6	6	1						Mai		4	6	1					
	3	5	5	3					Juin		5	6	2					
	2	3	3	1					Juillet		3	9	1					
	3	6	1		1				Août		4	5						1
	2		1		1		2	1	Septembre		2							
				3		1			Octobre								1	
			1	6					Novembre					6	6	2	1	
		1	12	14	4				Décembre					13	2			
	20	36	35	30	6	1	2	1			19	47	30	25	8	3	1	1

(Sources : archives privées La Ville au Veneur, Trévé).

Blanchisseurs utilisés par P. A. Moizan de 1772 à 1793

PAROISSE	LIEU-DIT	BLAN- CHISSEURS	NBRE DE BALLES PAR PAROISSE
Croixanvec Grâce Hémonstoir	<i>Sans indication</i>	1	11
	Le Bois	1	3
	Bourg	1	
	Guerdanguy	2	
	Hambout	1	
	Penhouédo	1	
	Le Grand Téno	1	
	<i>Sans indication</i>	1	235
Le Quillio	Guerbourbon	1	
	Kerivalan	1	
	Le Roz	1	
	Saint-Morice	1	
Loudéac	<i>Sans indication</i>	1	259
	La Chênaie	1	
	Guerieux	1	
	La Ville Léon	1	
Merléac	La Ville Morvan	1	33
	Kerfury	1	
	<i>Sans indication</i>	1	4
Saint-Caradec	Calagan	1	
	Calestray	1	
	Kerbardouille	4	
	Kerdudaval	1	
	Kergan	1	
	Kerguehuic	1	
	Kergolvez	1	
	Keriel	2	
	Le Mareu	1	
	Médroux	1	
	Le Roz	1	
	Saint-Joret	1	
	La Ville Neuve	1	
	<i>Sans indication</i>	4	688
Saint-Connec	<i>Sans indication</i>	1	7
Saint-Gonery	Carcado	1	2
Trévé	Les Trois Alouettes	1	
	Bois Joly	1	
	Cocuhan	1	
	Dugouet	1	
	Kerbiguet	1	
	Kermelin	2	
	Le Placy	1	
	La Touche	3	
	La Ville Bosché	1	398
			1 640

(Sources : archives privées La Ville au Veneur, Trévé).

Principaux blanchisseurs utilisés par P. A. Moizan

1^o PHASE: 1772-1780

— Hémonstoir

Edy Barthélémy	(Penhouédo)	1772 à 1777	78 balles
Gourgan	(Guerdanguy)	1772 à 1777	68 balles
Le Flohic François	(Bourg)	1776 à 1780	54 balles

— Trévé

Jouan Julien	(La Touche)	1772 à 1778	57 balles
Le Flohic François	(Les 3 Alouettes)	1772 à 1775	42 balles
Olivier Corentin	(La Touche)	1772 à 1779	126 balles

2^o PHASE: 1783-1793

— Le Quillio

Carée Jean	(Saint-Morice)	1785 à 1791	207 balles
------------	----------------	-------------	------------

— Saint-Caradec

Civien Joseph	(Kerbardouille)	1785 à 1793	141 balles
Lalican Julien	(Saint-Joret)	1784 à 1793	102 balles
Le Couédic Maurice	(Kerguehuic)	1784 à 1793	137 balles
Nevo Jean	(Kerbardouille)	1783 à 1787	86 balles

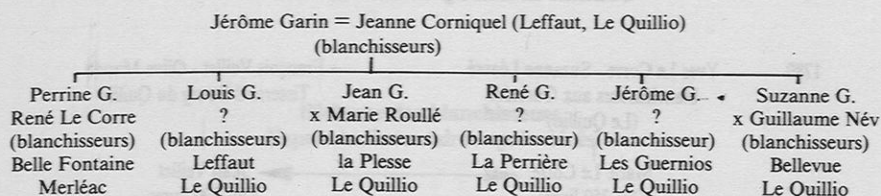
**Évolution du prix du blanc (B) et de l'empois (E)
en livres et sous**

Année	(B)	(E)	Année	(B)	(E)	Année	(B)	(E)
1772	33	4	1776	36	4	1785	36	4,10
	à 36	à 6		à 39	à 7,05			à 7
1773	36	3,15	1777	36	3	1786	36	6,19
	à 39	à 6		à 39	à 6			
1774	36	4	1778	33	4	1787	36	6,07
	à 42	à 6			à 6			
1775	39	4,15	1779	30	4	1788	36	5,15
		à 9,10			à 5,01			à 6,07
			1783	30	4,18	1789	36	5,15
				à 33	à 6			à 6,19
			1784	30	6	1790	36	6,19
				à 36				
						1791	36	4,11
								à 5,03
						1792	36	4,11
								à 6
						1793	36	5,11
								8,14

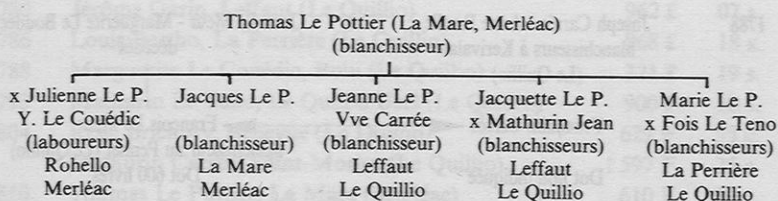
(Sources : archives privées La Ville au Veneur, Trévé).

Généalogies de blanchisseurs

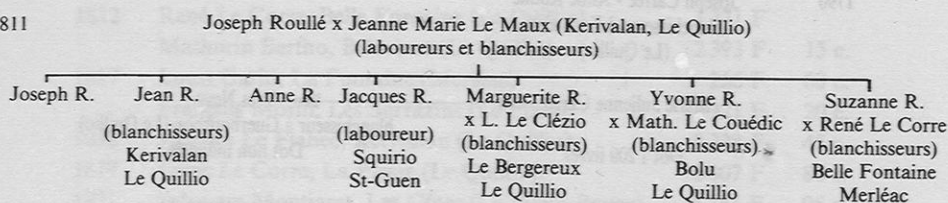
1779



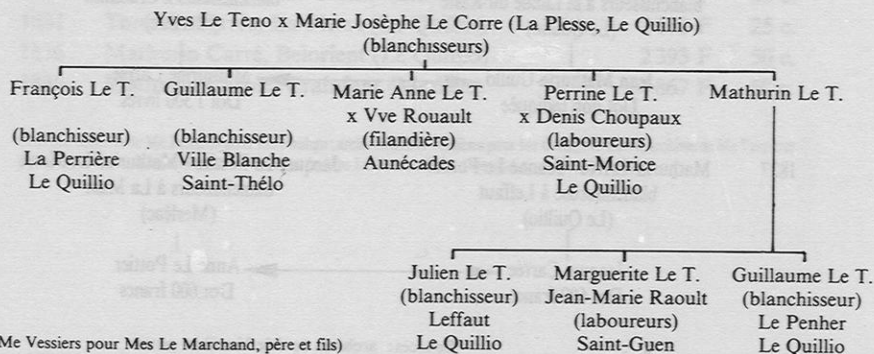
1810



1811



1817



(Sources Me Vessiers pour Mes Le Marchand, père et fils)

Contrats de mariages entre blanchisseurs

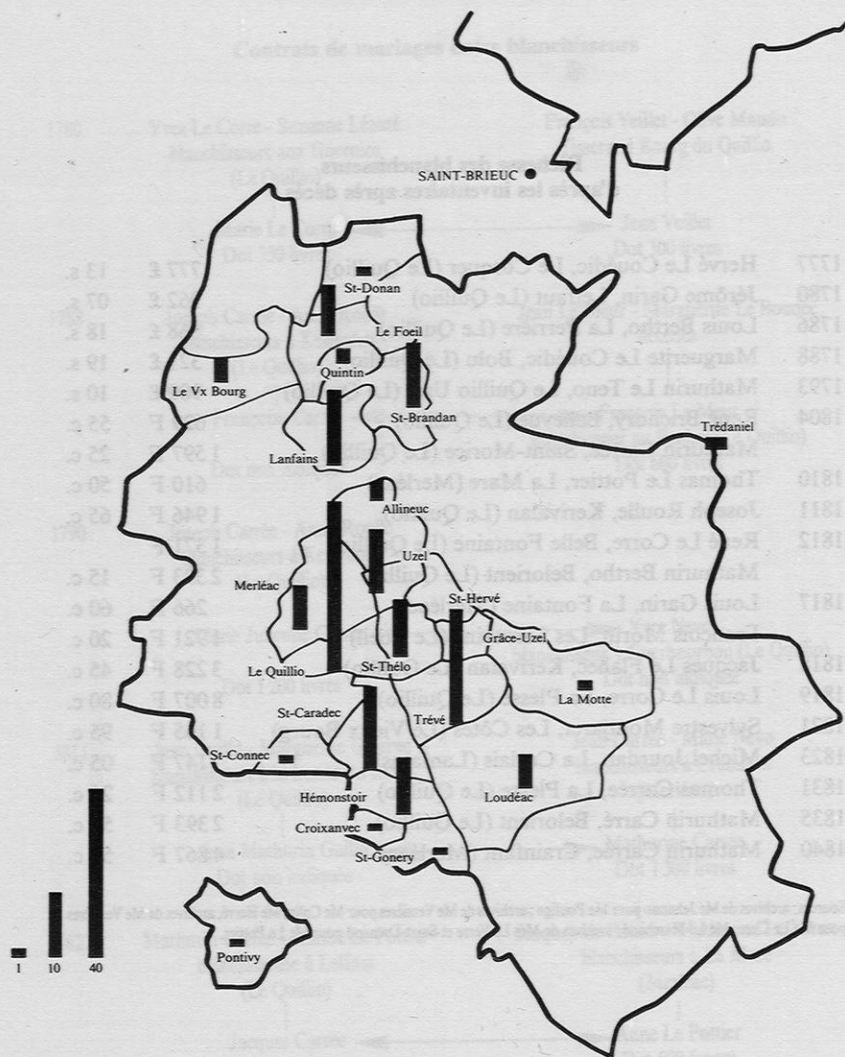
- 1780 Yves Le Corre - Suzanne Léauté
blanchisseurs aux Guernios
(Le Quillio)
|
Marie Le Corre
Dot 350 livres
- François Veillet - Olive Maudo
Tisserand Bourg du Quillio
|
Jean Veillet
Dot 300 livres
- 1788 Joseph Carrée - Anne Roulle
blanchisseurs à Kerivalan
(Le Quillio)
|
Françoise Carrée
Dot non indiquée
- Jean Le Meur - Marguerite Le Boudec
décédés
|
François Le Meur
blanchisseur au Penher (Le Quillio)
Dot 600 livres
- 1790 Joseph Carrée - Anne Roulle
blanchisseurs à Kerivalan
(Le Quillio)
|
Marie Julienne Carrée
Dot 1 200 livres
- Yves Nevo
blanchisseur à Guerbourbon (Le Quillio)
Dot non indiquée
- 1811 Jean Guillo - Marguerite Galerne
blanchisseurs à la Lande du Reste
(Le Quillio)
|
Jean Mathurin Guillo
Dot non indiquée
- Jean Carrée - Marie Nevo
blanchisseurs à Crainfaut
(Merléac)
|
Mathurine Carrée
Dot 1 300 livres
- 1827 Mathurin Carrée - Jeanne Le Pottier
blanchisseuse à Leffaut
(Le Quillio)
|
Jacques Carrée
Dot 600 francs
- Jacques Le Pottier - Mathurine Le Maux
blanchisseurs à La Mare
(Merléac)
|
Anne Le Pottier
Dot 600 francs

Sources : archives de Me Vessières pour
Me Le Marchand 1780, 1788, 1811
Me Mathon 1790
Me Dubois 1827

**Richesse des blanchisseurs
d'après les inventaires après décès**

1777	Hervé Le Couédic, Le Cosquer (Le Quillio)	777 £	13 s.
1780	Jérôme Garin, Leffaut (Le Quillio)	962 £	07 s.
1786	Louis Bertho, La Perrière (Le Quillio)	868 £	18 s.
1788	Marguerite Le Couédic, Bolu (Le Quillio)	321 £	19 s.
1793	Mathurin Le Teno, Le Quillio Uzel (Le Quillio)	900 £	10 s.
1804	René Brichory, Bellevue (Le Quillio)	629 F	55 c.
	Mathurin Carrée, Saint-Morice (Le Quillio)	1 597 F	25 c.
1810	Thomas Le Pottier, La Mare (Merléac)	610 F	50 c.
1811	Joseph Roulle, Kerivalan (Le Quillio)	1 946 F	65 c.
1812	René Le Corre, Belle Fontaine (Le Quillio)	1 371 F	
	Mathurin Bertho, Belorient (Le Quillio)	2 393 F	15 c.
1817	Louis Garin, La Fontaine (Merléac)	266 F	60 c.
	François Morin, Les Sarrazins (Le Foeil)	1 921 F	20 c.
1818	Jacques Le Flahec, Kerivalan (Le Quillio)	3 228 F	45 c.
1819	Louis Le Corre, La Plesse (Le Quillio)	8 007 F	80 c.
1821	Sylvestre Montjaret, Les Côtes (Le Vieux Bourg)	1 165 F	95 c.
1823	Michel Jourdan, La Crolais (Lanfains)	147 F	05 c.
1831	Thomas Carrée, La Plesse (Le Quillio)	2 112 F	25 c.
1835	Mathurin Carré, Belorient (Le Quillio)	2 393 F	50 c.
1840	Mathurin Carrée, Crainfant (Merléac)	4 867 F	50 c.

Sources : archives de Me Jehanno pour Me Pouligo ; archives de Me Vessières pour Me Colin, Me Hervé, archives de Me Vessières pour Me Le Clerc, Me Le Marchand ; archives de Mes Le Verre et Saint-Drenand pour Me Le Pottier.



Les blanchisseries de la manufacture